



Le 15 novembre 2021, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle Emmanuel Chabrier de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Michel HIRTZ, M. Régis SALIC, Mme Caroline BOILLE, M. Arnaud TURMINEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY, Mme Céline DELAGARDE, Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THÉMÉ, M. Benoit BARANGER, Mme Nathalie GUENAU, M. Guillaume TOUSSAINT (suppléant).

DATE DE LA CONVOCAATION

5 novembre 2021

DATE D’AFFICHAGE

5 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents :

17

Pouvoir(s) :

M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Bertrand RITOURET.
M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS
M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à Mme Régine HINET.
M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

Absents excusés :

Mme Hédia GHANAY, M. Ludovic BOURDIN, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Mélanie FORTIER, M. Michel GILLOT, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS, Mme Isabelle MELO, Mme Pascale DELAUNAY, M. Jacques LEMAIRE, Mme Axelle TREHIN, M. Christophe LOYAU-TULASNE.

Secrétaire de séance : M. Arnaud TURMINEL

DELA 037 151 015 / 2021 – 7.1

FINANCES : Budget Primitif 2021 – Décision modificative n°01

Le Comité Syndical



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté du 09 novembre 1998 modifié pris en application de l'Arrêté du 04 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DELA 037 151 008/2021 – 7.1 du 30 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte de l'ANVAL,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR :21....., CONTRE :0....., ABSTENTION :...0...

Afin de rectifier une anomalie technique du logiciel survenue lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021, il est nécessaire de passer une écriture modificative

Décide

Article 1 : de modifier les inscriptions du Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte de l'ANVAL en Section de Fonctionnement / Dépenses, comme suit :

MAIRIE LA MEMBROLLE
63 DEC 2021
200
COURRIER ARRIVÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Imputation	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
Chapitre 011 « charges à caractère général » Article 615231 « entretien de la voirie » Fonction 833 « préservation du milieu naturel »	- 25 521.60 €	+ 25 521.60 €	+ 25 521.60 €	0

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 16 novembre 2021

Le Président,
Sébastien MARAIS

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

26 NOV. 2021
RECEVÉ